

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Ministère des Pêches des Infrastructures Maritimes et Portuaires
(MPIMP)**

Projet de Gestion des Ressources Naturelles au Sénégal (SENRM)

**Unité de Gestion du Projet
UGP-SENRM-MPIMP**

***PROJET DE REHABILITATION DU QUAÏ DE PÊCHE DE
OUAKAM DANS LA REGION DE DAKAR***

(ETUDE DIAGNOSTIC FONCIER)

RAPPORT FINAL

Octobre 2024

Table des matières

LISTE DES ILLUSTRATIONS	3
ABREVIATION	3
1. Contexte et justificatifs de la mission.....	4
2. Processus de mise en œuvre de la recherche d'information	5
2.1. Démarche méthodologique.....	5
2.2. Phase préparatoire	5
2.2.1. Revue documentaire	5
2.2.2. Visite du site	5
2.3. Collecte de données sur le terrain.....	5
3. Présentation du quai de pêche de Ouakam	6
4. Différentes occupations recensées au niveau de l'assiette foncière du quai	7
5. Diagnostic de la situation foncière du site.....	8
5.1. Cartographie du quai de pêche	8
5.2. Situation des conflits fonciers dans la zone de fonctionnement du quai	9
7. Projet de réhabilitation du quai, recommandations et besoins exprimés.....	10
8. Conclusion.....	10
8. Annexes :.....	12
Annexe 2 : plans projet de réhabilitation et d'aménagement du quai de pêche de Ouakam	12
Annexe 3 : outil de collecte (guide d'entretien avec les informateurs clés)	16

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: sources de financement du GIE Interprofessionnel.....	6
Tableau 2 : Liste des différentes occupations au niveau de l’assiette foncière du quai de pêche	7
Tableau 3 : Expression de besoins pour les équipements.....	10
Figure 1 : acteurs intervenant dans le fonctionnement et la gestion du quai de pêche de Ouakam.....	7
Figure 2 : cartographie de la zone d’occupation du quai de pêche de Ouakam (1).....	8
Figure 3 : cartographie de la zone d’occupation du quai de pêche de Ouakam (2).....	9

ABREVIATION

GIE : Groupement d’Intérêt Economique

CLP : Comité Local de Pêche

CLPA : Comité Local de Pêche Artisanal

CRODT : Centre de Recherches Océanographique de Dakar

DSCOS : Direction de la Surveillance et du Contrôle de l’Occupation du Sol

ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

MPEM : Ministère de la Pêche et de l’Economie Maritime

PIB : Produit Intérieur Brut

PSE : Plan Sénégal Emergent

PRAO : Programme de gestion des pêches en Afrique de l’ouest

1. Contexte et justificatifs de la mission

A l'instar de nombreux pays à travers le monde, le Sénégal est marqué par une dégradation de l'environnement qui affecte les systèmes de production de l'économie (particulièrement du secteur primaire) notamment le secteur de la pêche. Rappelons que la pêche contribue à hauteur de 3,2% du PIB national et 12% du PIB du secteur primaire. Par conséquent, grâce aux produits halieutiques, la pêche fait partie des principales activités économiques pourvoyeuses de devises au Sénégal. Elle fournit des biens et services aux populations et joue un grand rôle dans le développement d'activités génératrices de revenus et l'amélioration des conditions de vie des communautés à la base.

Pour faire face aux problèmes environnementaux et améliorer les conditions socio-économiques de la population, le Gouvernement du Sénégal, à travers le PSE vert, travaille à réduire la dégradation des ressources naturelles, à améliorer le cadre de vie, à lutter contre les pollutions et nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. Par ailleurs, l'évolution du contexte économique mondial, caractérisé par la rareté des ressources financières, oblige les Etats à développer des initiatives et des approches nouvelles afin de garantir la protection durable de l'environnement.

Dans le but de concourir à l'accroissement durable de la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale, l'Etat du Sénégal, à travers le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM), avec l'appui de partenaires techniques et financiers, a lancé plusieurs programmes de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture qui visent le renforcement des capacités des acteurs et des agents de l'état ainsi que la bonne gouvernance des pêcheries.

Ainsi, sur financement de la Banque mondiale, le Gouvernement du Sénégal va mettre en place le Projet de Gestion des Ressources Naturelles au Sénégal (SENRM), qui s'appuie sur les acquis d'interventions antérieures et actuelles dans les secteurs de la pêche notamment le Programme de gestion des pêches en Afrique de l'ouest (PRAO).

Au Sénégal, le secteur de la pêche occupe une place importante, aussi bien sur le plan social que sur le plan économique. Il contribue à hauteur de 3,2% au PIB national et 12% au PIB du secteur primaire (Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 2023). La pêche artisanale est d'une importance capitale : elle réalise 80% de l'ensemble des débarquements du pays (Direction des Pêches Maritimes, 2016) et emploie avec l'industrie de transformation qui lui est liée, deux-tiers de la main-d'œuvre du secteur. Depuis les années 1990, la pêche artisanale sénégalaise est toutefois confrontée à un certain nombre de problèmes : diminution des captures dans les zones littorales, petite taille des prises, mauvaise qualité du poisson due à l'absence d'installations adaptées. Dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) et la Lettre de politique sectorielle de développement (LPSD), le gouvernement sénégalais définit la gestion durable des ressources halieutiques et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits marins comme des enjeux prioritaires. La côte ouest fait partie des principaux centres de débarquement de la pêche artisanale de la production de la pêche artisanale du pays, et Ngor, Yoff, Soumbédioune et Ouakam réalisent une part importante de la production du département de Dakar.

À Ouakam, le quai de pêche actuel soutient les moyens d'existence de nombreux pêcheurs artisanaux et travailleurs de l'exportation des produits halieutiques. Ce quai de pêche fait cependant face à des problèmes aussi bien sur le plan matériel (délabrement du débarcadère avec un vieillissement des installations et l'absence d'équipements adéquats), sur le plan environnemental (surtout avec l'avancé de la mer) que sur le plan foncier (Co-existence d'une multitude d'acteurs sur un même espace). A ce titre, le projet SENRM a sollicité les services d'un Consultant individuel pour la recherche d'informations foncières dans le cadre de la réhabilitation et de l'équipement du quai de pêche de Ouakam.

Les captures des pêcheurs artisanaux doivent être valorisés pour l'exportation, à travers l'aménagement et l'équipement du quai pêche plus précisément le débarcadère (espace européen) pour améliorer de manière significative les conditions de débarquements, de conditionnement et de traitement des produits halieutiques.

La présente mission a pour objectif de collecter les informations relatives au foncier du site et d'éventuels conflits ou contestations sur l'assiette foncière de la zone de fonctionnement du quai de pêche de Ouakam.

2. Processus de mise en œuvre de la recherche d'information

2.1. Démarche méthodologique

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette mission repose essentiellement sur une approche participative et inclusive. Etant donné que la problématique du foncier est une question délicate avec beaucoup de susceptibilités, l'approche méthodologique utilisée s'est fondée sur une consultation et une concertation avec l'ensemble des parties prenantes durant toute la mission. A ce titre, le processus utilisé dans la réalisation de cette mission a été inclusif, transparent et surtout itératif. Enfin, le processus adopté a débouché sur l'élaboration et à la validation des outils de collecte de données.

2.2. Phase préparatoire

2.2.1. Revue documentaire

Dans le cadre de la réalisation de ladite mission, nous avons tout d'abord pris connaissance de la documentation (interne et externe) existante sur le projet SENRM et toutes autres informations utiles sur le foncier dans le cadre de la réhabilitation et l'équipement du quai de pêche de Ouakam dans la région de Dakar.

A cet effet, les documents essentiels du projet ont été exploités (rapports d'activités, revue des textes et règlements qui régissent le foncier et l'aménagement du territoire, le cadre environnemental et social de la Banque Mondiale, les aides mémoires des missions d'appui de la BM, etc.). Cette revue a permis d'établir un état des lieux sur les activités du projet et a abouti sur des orientations appropriées par rapport à la mission de recherche d'informations sur le foncier.

2.2.2. Visite du site

En prélude à la phase de collecte de données pour la mission de recherche d'informations foncières dans le cadre de la réhabilitation et de l'équipement du quai de pêche de Ouakam, une visite de site a été organisée le 14 Février 2024. Ont pris part à cette visite l'équipe du projet SENRM, le représentant du ministère de la pêche, le représentant du CRODT- ISRA, la représentante du Service Régional des pêches et de la surveillance maritime, le Bureau du GIE interprofessionnel, le consultant et son équipe, etc. (voir liste de présence en annexe). L'objectif visé à travers cette visite de site était de présenter le consultant aux acteurs et/ou les parties prenantes impliquées dans le fonctionnement et la gestion du quai de pêche d'une part et préparer la mission de recherche d'informations foncières d'autre part. Lors de cette visite de site, une réunion a été organisée avec les acteurs, ce qui a permis de revenir de manière précise sur le projet de réhabilitation du débarcadère (l'espace européen), la prise en charge des impactés, les partenaires impliqués, etc. La visite de l'infrastructure et des équipements a mis fin à la mission.

2.3. Collecte de données sur le terrain

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette étude, deux types de données ont été collectées : les données socio-foncières et les données de référencement spatiales.

Pour les données socio-foncières, elles ont été collectées auprès des acteurs impliqués dans le fonctionnement et la gestion du quai de pêche ou disposant d'un titre d'occupation sur l'assiette foncière du quai. Le consultant avec l'appui de son équipe (enquêteurs) a réalisé des entretiens individuels avec les informateurs clés ou personnes ressources avec l'aide d'un guide d'entretien structuré autour des thèmes suivants : Appréciation globale sur le projet de réhabilitation du quai pêche, Connaissance de titres d'occupation sur l'assiette foncière du quai de pêche, Transaction au niveau de l'assiette foncière du quai de pêche, Conflits et/ ou contestations des droits foncières, Identification des besoins pour la réhabilitation du quai de pêche (le débarcadère, « espace européen »). Le degré de saturation de l'information a déterminé la limite du nombre d'entretiens semi structurés réalisés avec les personnes ressources (président du GIE Interprofessionnel, chef de poste du quai, le président du CLP, le président du CLPA, etc.)

Quant aux données de référencement spatiales, elles ont été collectées à l'aide d'un appareil GPS. Ainsi, avec l'appui du bureau du GIE Interprofessionnel, un levé de points GPS a été effectué sur l'assiette

foncière du quai, ce qui a permis de réaliser la cartographie de la zone de fonctionnement ainsi que les occupations environnantes et de définir de manière précise leurs milites et superficies.

3. Présentation du quai de pêche de Ouakam

Situé dans la presqu'île du cap vert dans un ancien village traditionnel lébou, le quai de pêche de Ouakam a été construit entre 2010 et 2011 sur une assiette foncière d'environ 5,979 ha soit 59.790 m². Grace à sa position géographique, qui donne directement sur l'océan, le quai de pêche de Ouakam constitue une attraction pour les acteurs de la pêche, les populations, les touristes, les promoteurs immobiliers, etc.

Au niveau du quai, le type de pêche pratiquée par les acteurs est essentiellement artisanale avec trois principales techniques (pêche à la ligne, pêche au filet et la pêche sous-marine). Ces formes de pêche sont caractérisées par des prises à faible échelle, une faible utilisation de technologies et la dominance d'entreprises individuelles dans ce sous-secteur de pêche.

Egalement, la zone d'occupation du quai (l'assiette foncière) abrite la mosquée de la Divinité qui a été bâtie de 1992 à 1997 par Mohamed Gorgui Seyni Guèye (1926-2007). Cette mosquée, qui jouxte la zone de fonctionnement du quai de pêche, est un lieu de culte et de pèlerinage pour la communauté Layenne. En outre, sur la portion de plage située dans la zone de fonctionnement du quai, les pêcheurs acceptent les sportifs, mais c'est un petit bout d'espace qui leur est réservé.

Hormis les activités liées à la pêche, le culte et le sport, d'autres activités connexes sont également répertoriées dans toute la zone d'occupation du quai de pêche. Il s'agit principalement des activités génératrices de revenus (commerces, restaurants, salle sport, etc.)

Le quai est géré par un comité de gestion regroupé autour d'une organisation interprofessionnelle avec un statut de Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Un comité élu par les acteurs socio-professionnels du secteur (pêcheurs, mareyeurs, micro-mareyeurs, écailleuses, les femmes transformatrices, etc.) est chargé de la gestion du quai. Le bureau du GIE est élu pour un mandat renouvelable de 3 ans. Le Bureau du GIE est composé d'un Président, d'un vice-président, d'un Trésorier, d'un Trésorier Adjoint, de deux Commissaires aux comptes, d'un Gestionnaire et d'un Gestionnaire Adjoint. Le Bureau de l'interprofession abrite en son sein des comités dont les noms renvoient aux fonctions qu'ils remplissent. Entre autres comités, on peut citer : le Comité recouvrement (collecteurs), le Comité hygiène, le Comité sécurité, le Comité des sages, etc.

Le Bureau se réunit chaque mois pour faire le bilan des activités et des recettes du mois écoulé et faire un diagnostic organisationnel du GIE.

Ressources et organigramme du GIE interprofessionnel

Le budget de fonctionnement du GIE Interprofessionnel provient essentiellement des taxes collectées au niveau de la zone d'occupation du quai de pêche.

Tableau 1: sources de financement du GIE Interprofessionnel

Taxe d'accostage		Taxe location ou usage espace				
Petites pirogues	Grandes pirogues	Activités pêche	Activité hors pêche	Usines/ Industries	Tabliers	Toilettes
100	500-1000	1000	5000	100000	100	50

Pour la taxe d'accostage, elle est de 100 francs pour les petites pirogues et entre 500 à 1000 francs pour les grandes pirogues. Pour ce qui concerne la taxe de location d'espace, elle varie selon l'activité exercée. Ainsi, pour les occupants de cabanes destinées aux activités de pêches la redevance mensuelle est de 1000 Fcfa/cabane alors que les occupants de cabanes à vocation économique payent 5000Fcfa/ mois. Quant aux industries ou usines, elles versent chaque mois une taxe de 100000 Fcfa pour l'espace qu'elles occupent.

Les occupants des tables (tabliers) au niveau du compartiment du débarcadère dénommé « *espace africain* » verse une taxe journalière de 100 Fcfa/ table. Le GIE Interprofessionnel collecte aussi une taxe de l'utilisation des toilettes publiques de 50 Fcfa par personne et par usage.

Cependant, les taxes payées par les occupants de tables (tabliers) et les pirogues (accostage) sont collectées uniquement pendant les périodes d'abondances des ressources halieutiques et de grand afflux des clients au niveau du débarcadère (*espace africain*).

Ces ressources collectées sont réparties annuellement comme suit : 50% fonds de réserve, 25% fonds communs des GIE de l'interprofession, 15% quote part de la municipalité de Ouakam, 10% fonds de formation.

Les activités du quai de pêche de Ouakam sont encadrées et supervisées par les services compétents de l'Etat comme le Service régional des pêches, la Gouvernance et le CLPA.

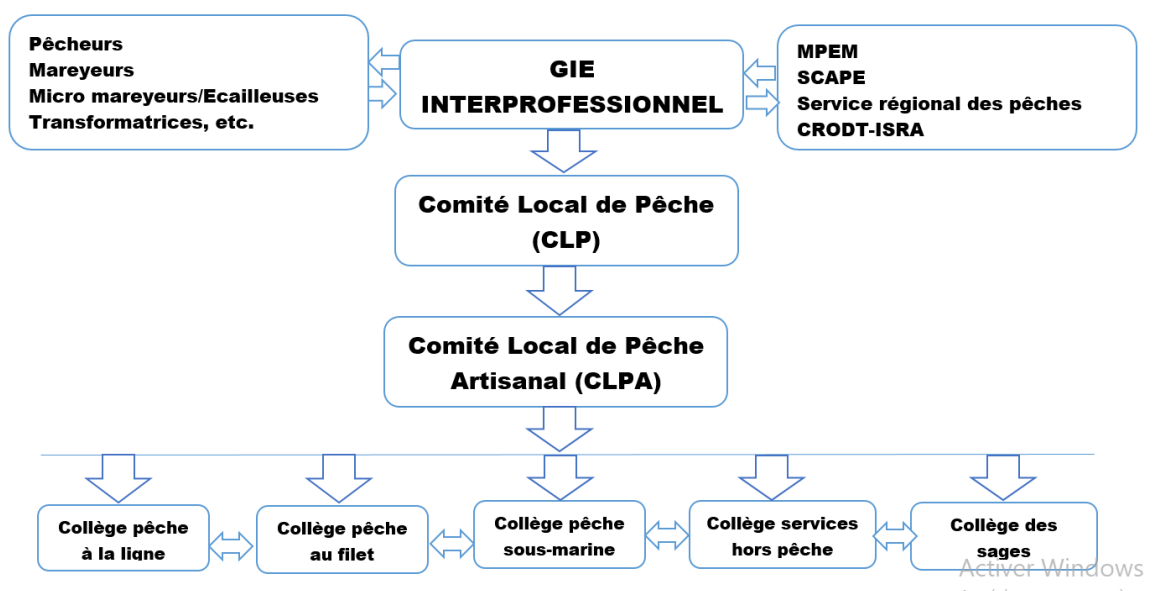


Figure 1 : acteurs intervenant dans le fonctionnement et la gestion du quai de pêche de Ouakam

4. Différentes occupations recensées au niveau de l'assiette foncière du quai

Le quai de pêche abrite différents types d'infrastructures réparties sur toute l'étendue de la zone d'occupation du quai de pêche. Ces infrastructures de natures et de fonctions différentes sont pour l'essentiel occupées par les acteurs de la pêche. A côté de ces derniers, d'autres catégories d'acteurs occupent des espaces (cabines/ cantines ou terrains nus) pour des activités et services hors pêche au niveau de l'assiette foncière du quai. La plupart de ces occupations hors pêche sont à titre locatif avec le GIE Interprofessionnel. Il s'agit notamment des industries, cabanes/ cantines, restaurants, salle de sport, etc. mis en location par le GIE Interprofessionnel.

Tableau 2 : Liste des différentes occupations au niveau de l'assiette foncière du quai de pêche

Zone	Type d'infrastructure	Nombre
Zone de fonctionnement du Quai	Usine	3
	Cabanes/Cantines	88
	Débarcadère	1
	Hangar pirogues	1
	Usine	2
	Station Essence	3
	Maison du pêcheur	1
	Habitation	1
	Salle sport	1
	Restaurant	2
	Petites boutiques de « fortune »	3
	Usine	3
Hors zone de fonctionnement du Quai	Habitation	1

Zone	Type d'infrastructure	Nombre
	Lieu de culte (Mosquée)	1
	Parking automobiles	1
	Parcelles délimitées (Bail Fallou Gueye)	4

Le débarcadère est composé d'un « espace européen » occupé par les Mareyeurs, d'une aire de débarquement des pirogues, d'un mini marché occupé par les micro-mareyeurs/mareyeuses et écailleuses et d'une usine.

Sur les 88 cabanes/ cantines recensées, seules 5 sont des cabanes à usage économiques, tout le reste est utilisé par les acteurs de la pêche. Les cabanes des pêcheurs sont pour l'essentiel occupées par les acteurs de la pêche à la ligne, de la pêche au filet et de la pêche sous-marine. D'autres cabanes sont occupées par les services ou activités hors pêche.

Quant à l'espace qui abrite la maison du pêcheur on y retrouve un lieu d'habitation pour le gardien et une salle de sport.

5. Diagnostic de la situation foncière du site

5.1. Cartographie du quai de pêche

La recherche d'informations foncières dans le cadre de la réhabilitation du quai de pêche de Ouakam a conduit à faire la cartographie du site afin de circonscrire toute la zone d'occupation de l'assiette foncière et de délimiter la zone de fonctionnement du quai.

Cette cartographie a été réalisée sur la base des points GPS relevés au niveau de l'assiette foncière du quai avec l'appui du GIE interprofessionnel.



Figure 2 : cartographie de la zone d'occupation du quai de pêche de Ouakam (1)

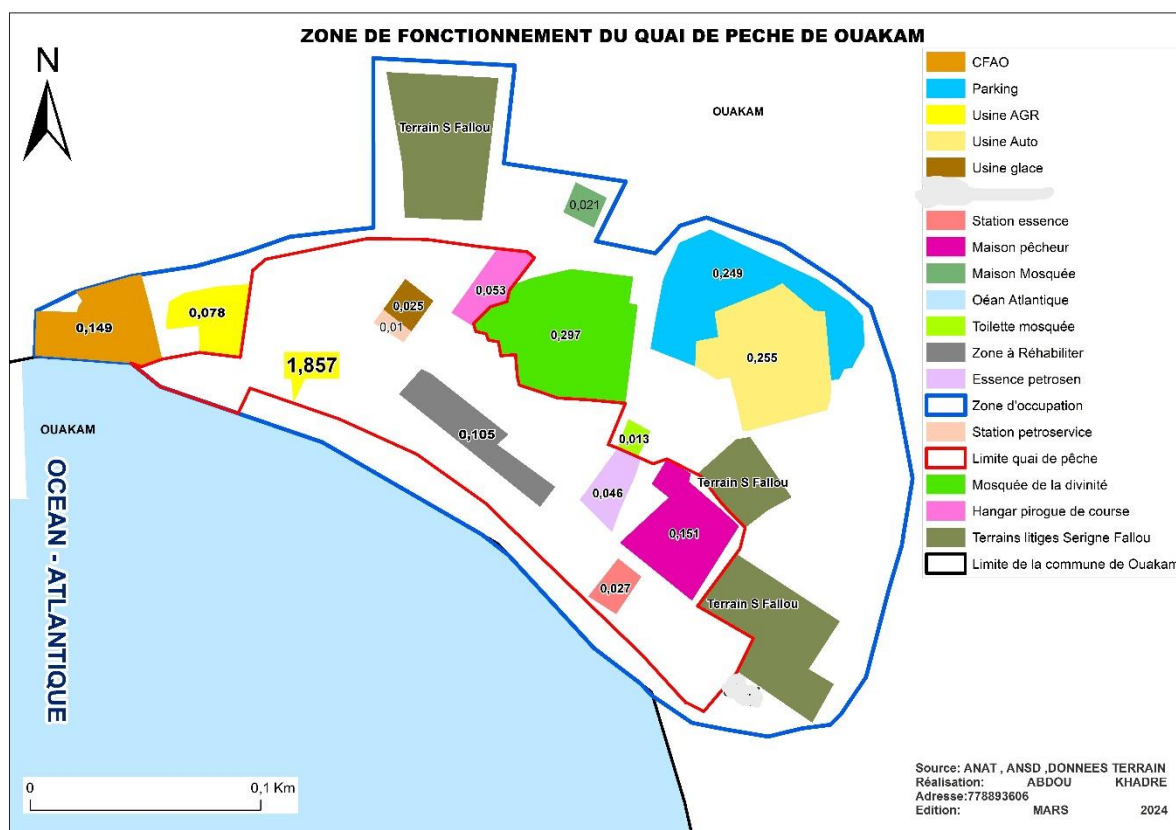


Figure 3 : cartographie de la zone d'occupation du quai de pêche de Ouakam (2)

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessus, dans la zone de fonctionnement du quai de pêche, on note l'existence de plusieurs infrastructures de pêche et marchandes.

La principale infrastructure pour les activités liées à la pêche est le débarcadère qui occupe une superficie de 1050 m². Elle abrite une usine de poisson dénommé « Am- fish », un espace pour les mareyeurs appelé « espace européen » où sont conditionnés et traités les poissons frais et un mini marché occupé par les micro-mareyeurs/ mareyeuses et les écailleuses. A côté du débarcadère, on a une usine de glace non fonctionnelle d'une superficie 250 m², un hangar de 530 m² où sont rangés les pirogues de courses pour le « Régate », la maison du pêcheur (1510 m²) construite sur une assiette foncière de 4000 m². Cette maison accueille les activités (réunions, formations, ateliers, etc.) du GIE interprofessionnel, du CLP, du CLPA, etc.

Les infrastructures marchandes hors pêche présentes sur la zone de fonctionnement du quai de pêche sont pour l'essentiel constituées de stations-services : Ciel Oil (100 m²), Pétro-services (270 m²) et Pétrosen (460 m²).

5.2. Situation des conflits fonciers dans la zone de fonctionnement du quai

L'assiette foncière où se situe le quai de pêche a toujours été et continue de faire l'objet de convoitise du fait de sa position géographique qui donne directement sur l'océan.

Le quai de pêche de Ouakam est d'un intérêt stratégique certain pour les pêcheurs, les mareyeurs, les restaurateurs, les sportifs, les industriels et la communauté lébou, etc.) qui mènent leurs activités dans le quai depuis plusieurs années.

Cependant, force est de constater que malgré cette pluralité d'acteurs et les convoitises diverses autour des environs immédiats, la zone de fonctionnement, objet du projet de réhabilitation par le projet SENRM est pour le moment épargnée de conflits sur son foncier.

Ni les constats faits pendant les descentes sur site, ni les enquêtes et entretiens menés auprès des différents acteurs du quai n'ont permis de détecter ou d'analyser des situations se rapportant à des conflits ou des contestations sur le site de la zone de fonctionnement du quai.

7. Projet de réhabilitation du quai, recommandations et besoins exprimés

Le projet de réhabilitation du quai de pêche de Ouakam porte sur la restructuration et l'extension du débarcadère. Il convient de signaler que ladite infrastructure, agréée pour le débarquement de produits destinés à l'exportation est toujours fonctionnelle. Ainsi, pour les besoins des travaux, le GIE interprofessionnel, sous-concessionnaire de l'ouvrage, envisage de mettre en place une structure légère pouvant abriter les activités des mareyeurs durant les travaux.

Ils ont également prévu d'associer les industries qui s'approvisionnent sur place pour une mutualisation des stratégies de résilience à adopter pendant la durée des travaux.

Le mini marché au poisson qui jouxte le débarcadère pourrait être déplacé et isolé par une clôture pendant les travaux afin de permettre aux personnes impactées de poursuivre leurs activités. (Extrait de l'Aide-mémoire de la visite de Banque en décembre 2023).

Pour le déplacement des mareyeurs, un site de recasement provisoire a été identifié par les acteurs pour leurs permettre de continuer leurs activités pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de « l'espace européen ». Mais pour autant, cette recommandation doit être actée par l'organe délibérant du GIE interprofessionnel.

Il convient de signaler qu'une adhésion massive des acteurs a été constatée par rapport au projet de réhabilitation du quai proposé.

Néanmoins, pour éviter de changer négativement le mode d'exploitation du quai par les pêcheurs, les acteurs souhaitent un élargissement du couloir de passage des pirogues qui se trouve dans le débarcadère pour faciliter la remontée des pirogues pendant les moments d'agitation de la mer (surtout pendant l'hivernage). Pour cela, les acteurs préconisent d'enlever ou de déplacer sur le côté opposé le premier rang des tables du mini marché sur la verticale.

Dans tous les cas, les discussions doivent se poursuivre pour obtenir un consensus plus large sur les modifications qui seront apportées dans le cadre de la réhabilitation du quai de pêche.

Les acteurs souhaitent également que la réhabilitation puisse tenir compte de la nécessité d'avoir une partie ou espace « *Pulpes et Calmars* » pour le conditionnement et le traitement de ces espèces halieutiques.

Les besoins en équipements exprimés par le GIE Interprofession sont renseignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Expression de besoins pour les équipements

Désignation	Equipements
Matériels de travail	Caisses isothermes, bags, bottes, gants, poubelles table inox, grands bascule électrique, cassettes pour pesage, blouses, etc.
Usine	Fabrique de glace
Matériels roulants	tricycles avec caisses isothermes, camions frigorifiques 5 tonnes, etc.

8. Conclusion

Cette étude a consisté à une recherche d'information sur le foncier dans le cadre de la réhabilitation et l'équipement du quai de pêche de Ouakam. Elle met l'accent sur le statut de la terre et des revendications conflictuelles éventuelles de droits fonciers par deux ou plusieurs parties, centrées sur la zone de fonctionnement qui fera l'objet de réhabilitation par le projet SENRM.

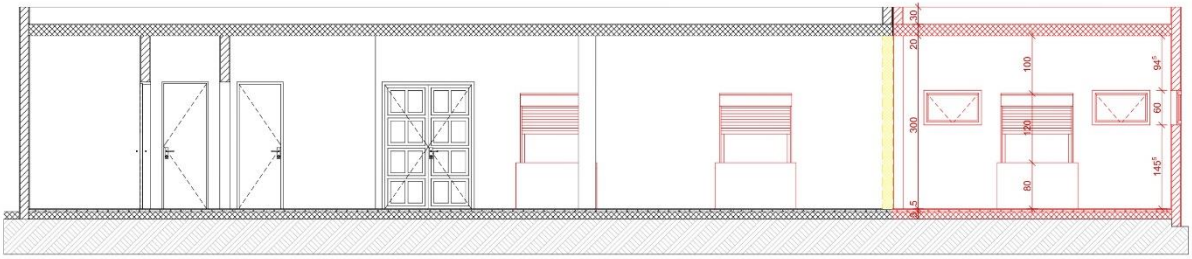
Dans la gestion courante des affaires du quai, il existe une certaine organisation et un mécanisme autour du chef de poste du quai, le président du GIE Interprofessionnel, le président du CLP et le président du CLPA qui permet de gérer les différends entre les acteurs du quai.

Cependant, il est important de souligner qu'aucun conflit n'a été noté sur l'assiette foncière ciblée dans le cadre de la réhabilitation du quai de pêche de Ouakam, particulièrement sur la zone située au niveau du débarcadère (espace européen).

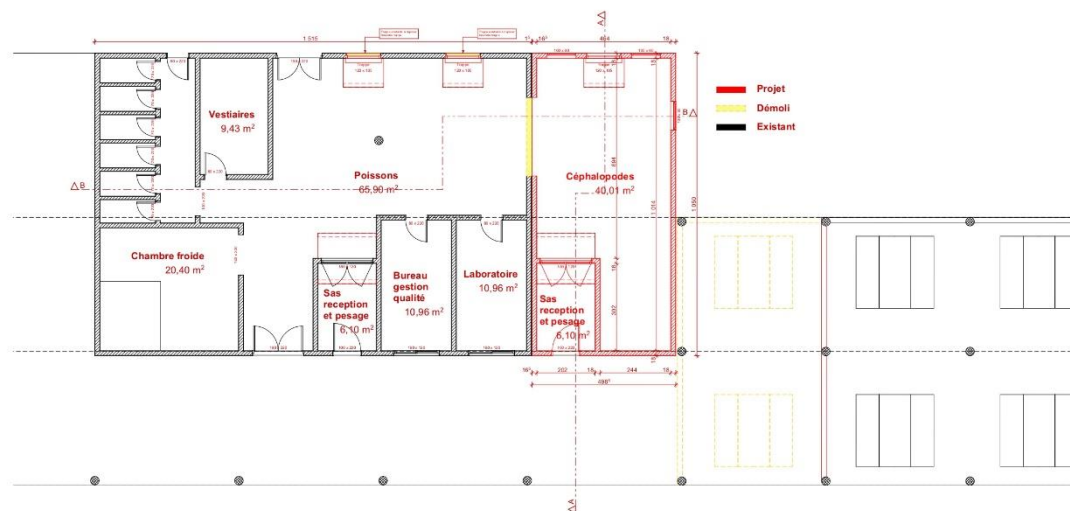
Les entretiens menés ont permis de savoir que de façon générale, le projet de réhabilitation est compris et bien accepté par l'essentiel des acteurs du quai.

Annexe 2 : plans projet de réhabilitation et d'aménagement du quai de pêche de Ouakam

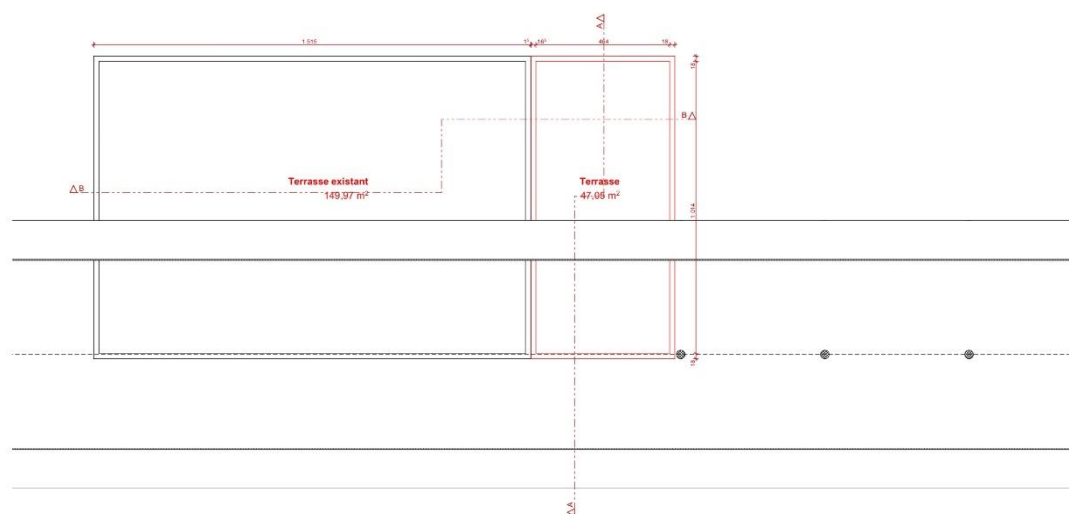




N° de plan:	Coupe BB	Echelle:	Format:
01.2.2	Projet de réhabilitation et d'équipement du quai de pêche de OUAJAKAM	1/50	A3
		SENRM	



N° de plan: 01.1.1	Rez-de-chausée Projet de réhabilitation et d'équipement du quai de pêche de OUAHAM	Echelle: 1:100 Format: A3 SENRM
-----------------------	--	---



N° de plan:	Terrasse	Echelle:	Format:
01.1.2		1:100	A3
Projet de réhabilitation et d'équipement du quai de pêche de OUAJAKAM		Maître d'ouvrage : SENRM	

ESS avec Personnes ressources

Date :

Heure de début :

Heure de fin :

- 1. Appréciation global sur le projet de construction du quai pêche :**
 - Demande des populations ou besoins prioritaires de l'état dans ses grands projets
 - Besoins prioritaires exprimées par les principaux acteurs impliqués dans la construction du quai de pêche (Pêcheurs, Mareyeurs, micro- mareyeurs, populations, etc.) ;
 - Appréciation du niveau d'appropriation du quai par les bénéficiaires
- 2. Connaissance des titres d'occupation sur l'assiette foncière du quai de pêche :**
 - Les titres d'occupation avant la construction du quai de pêche :
 - o Existence de titres d'occupation sur le site
 - o Principaux détenteurs de titres d'occupation
 - o Structure ou autorité à l'origine de la délivrance des titres d'occupation sur le quai de pêche
 - Les titres d'occupation après la construction du quai de pêche
 - o Existence de titres d'occupation sur le site
 - o Principaux détenteurs de titres d'occupation
 - o Structure ou autorité à l'origine de la délivrance des titres d'occupation sur le quai de pêche
 - Niveau d'appréciation des titres d'occupation délivrés
- 3. Transaction foncière au niveau de l'assiette foncière du quai de pêche**
 - Modes d'occupations du quai autre que permis d'occuper ou transactions financière ?
 - Existence de transactions foncières sur l'assiette foncière du quai (vente, location, prêt, etc.)
 - Existence de contrat de location sur des assiettes ou des installations ? Nature des contrats ? durée des contrats ? Parties contractantes ?
 - Niveau d'appréciation de ces transactions foncières
 - Connaissance des acteurs impliqués dans ces transactions foncières
 - Existence de conflits ou contestations issues de ces transactions foncières (nature, antagonistes, ampleurs, mode de résolution, etc.)
- 4. Conflits et/ ou contestations des droits fonciers**
 - Nature des conflits ou contestations sur tout ou partie l'assiette foncière du quai
 - Origines et conséquence de ces conflits ou contestations sur les activités du quai de pêche
 - Les acteurs en conflits (pêcheurs, mareyeurs, miro mareyeurs/ mareyeuses, habitants du site, etc.)
 - Mode de résolution des conflits ou contestations
 - Existe-t-il un organe de gestion des conflits ?
 - Acteurs impliqués dans la résolution de ces conflits ou contestations
 - Existence de conflits ou contestations non résolus
 - Solutions ou recommandation pour éviter les conflits ou contestations sur le site
- 5. Identification des besoins pour la réhabilitation du quai de pêche (zone réservée aux mareyeurs)**
 - Etat des lieux de la zone à réhabiliter (superficie, état actuel de l'infrastructure, des installations et/ou équipements, capacité de stockage, les acteurs impliqués dans sa gestion, etc.)
 - Besoins pour la réhabilitation du site qui abrite les mareyeurs (superficie, qualité de l'infrastructure, besoins en équipements, site de recasement, etc.)

C'était là ma dernière question pour vous ; avez-vous des questions pour moi ?

Pourriez-vous recommander quelqu'un d'autre à qui je pourrais parler ?

Puis-je vous contacter de nouveau au cas où j'aurais d'autres questions ? Si oui, puis-je avoir votre contact ? / _____/

Merci pour le temps consacré à mes questions. Nous vous en sommes très reconnaissants. Si vous pensez à d'autres questions, n'hésitez pas à me contacter.

